

Frais annexes : Contrats de professionnalisation et Plan de développement des compétences

Devis estimatif

⇒ Ce formulaire concerne les formations ayant débuté à compter du **1^{er} janvier 2019**.

L'Afdas peut participer au financement des frais de transport et d'hébergement liés au stage suivi et supportés par l'entreprise du fait de l'éloignement du lieu du stage.

Le remboursement de ces frais est soumis aux conditions suivantes :

- Le lieu de formation est au moins distant de 50 km (100 km aller-retour) du lieu de travail,
- Le salarié a été intégralement remboursé des frais qu'il a éventuellement avancé
- Les frais occasionnés constituent une dépense inhabituelle.

Complétez le tableau prévisionnel au verso et transmettez-le à votre délégation régionale. Après étude de votre demande, l'Afdas vous adressera une réponse sur le montant octroyé.

1 Frais de transport

L'Afdas rembourse un aller-retour par module de formation (et dans la limite d'un aller-retour par mois).

Le trajet doit impérativement être direct entre le lieu de travail ou le lieu de résidence, et le lieu de formation, et correspondre aux dates de formation.

Le remboursement s'effectue **sur la base des frais réels**, et dans la limite de :

- Formation en métropole et Corse : barème fiscal 3CV¹ par kilomètre parcouru.

Si votre entreprise est basée en Outre-Mer ou si votre formation se déroule à l'étranger, des modalités spécifiques s'appliquent ; nous vous invitons à contacter votre conseiller.

2 Frais d'hébergement et de repas

L'Afdas rembourse les frais d'hébergement et de repas sur la base des frais réels et dans la limite de 20 fois le minimum garanti par jour de formation effectué² et justifié par les attestations de présence.

Seuls sont acceptés les hébergements suivants :

- Hôtel, résidence hôtelière, camping avec factures,
- Gîte, chambre d'hôte, avec factures,
- Location d'appartement avec un contrat de bail et des quittances de loyer,
- Location d'appartement via plateformes de réservation avec preuve de paiement,

Sont exclus les hébergements de complaisance (hébergements par des particuliers, sous-location, ...)

Ne sont pas pris en charge :

- Les frais de repas lorsqu'ils ne sont pas associés à des frais d'hébergement.
- Les frais alimentaires lorsque l'hébergement est équipé d'une kitchenette.

1 - 0,451 €/Km en 2019

2 - Montant du minimum garanti au 01/01/2019 : 3,62€

Trouver votre délégation régionale

ILE-DE-FRANCE	AUVERGNE- RHÔNE-ALPES	PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR, CORSE	OCITANIE	NOUVELLE AQUITAINE	BRETAGNE, CENTRE-VAL DE LOIRE ET PAYS DE LA LOIRE	HAUTS-DE-FRANCE	GRAND EST, BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ	LA RÉUNION	GUADELOUPE	MARTINIQUE	NORMANDIE
Siège social Délégation Île-de-France 66, rue Stendhal CS 32016 75990 Paris Cedex 20 Tél. 01 44 78 39 39	56 rue Smith CS 60038 69286 Lyon Cedex 02 Tél. 04 72 00 23 00	40, bd de Dunkerque CS 70522 13471 Marseille Cedex 02 Tél. 04 91 99 41 98	Immeuble Le Thèbes 68, allée de Mycènes 34000 Montpellier Cedex 02 Tél. 04 91 99 44 83	74, rue Georges Bonnac Les Jardins de Gambetta Tour 2 2ème étage 33000 Bordeaux Tél. 05 56 48 91 80	19, rue des Veyettes 35000 Rennes Tél. 02 23 21 12 60	Immeuble le Vendôme, 50 rue Gustave Delory 59000 Lille Tél. 03 20 17 16 80	8 rue Gustave Adolphe Hirn CS 90180, 67005 Strasbourg Cedex 97490 Sainte-Clotilde Tél. 03 88 23 94 70	Centre d'Affaires de la SEMIR 14 Rue de Guadeloupe ZA Foucherolles 97490 Sainte-Clotilde Tél. 02 62 90 41 37	Bureau de Guadeloupe Imm. Simkel 3617 bld de Houelbourg ZI Jarry 97122 Baie-Mahault Tél. 04 91 99 34 51	Bureau de Martinique Imm. Equinoxes 12 rue des Arts et Métiers Lot. Dillon Stade 97200 Fort-de-France Tél. 04 91 99 34 51	Centre d'affaires Regus 72, rue de Lessard 76100 Rouen Tél. 02 77 41 20 57

● Tableau prévisionnel

Raison sociale de l'entreprise	N° Afdas	
Nom du salarié	N° du stage	
Intitulé de la formation		
Organisme(s) de formation		

Période	Date de début du module	Date de fin du module	Durée (jours)	Lieu de la formation	Distance en km A/R	Trajet effectué en train	Trajet effectué en voiture	Nombre de nuitées de formation	Barème par nuitée (€)	Total logement (€)	Total déplacement (€)
						Coût du billet SNCF A/R (2de classe)	Coût A/R (0,45 €/ km)				
Total											

Certification

J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-contre, et certifie que les montants demandés ont été calculés dans le respect strict de ces conditions.

Fait à _____
 Le _____
 Nom et qualité du signataire _____

Signature et cachet de l'entreprise